

Éditorial Commémoration du 5 juillet et du rapatriement de 1962

Le 5 juillet dernier, comme tous les ans à cette date, le massacre d'Oran a été commémoré au jardin Alsace-Lorraine de Nice devant la stèle du sculpteur André Greck, érigée à la mémoire des morts de la guerre d'Algérie.

Le traditionnel dépôt de gerbes au pied de ce beau monument funéraire a été précédé des discours de Fernand Garcia et du maire Christian Estrosi. L'assistance, principalement composée de membres du conseil municipal et de responsables d'associations, a été particulièrement sensible à leurs interventions.

Fernand Garcia, en sa qualité de récent président-fondateur de l'association pour la reconnaissance du 5 juillet 1962¹, a rappelé tous les moments tragiques du déroulement de cette journée maudite au cours de laquelle, jeune militaire, il a été empêché de porter secours, comme il y aspirait, à ceux qui allaient être les victimes de cette journée tragique.

Avec une émotion toute particulière, il a décrit le déchainement que la population oranaise a dû subir, livrée à la haine des tueurs du FLN et sans protection aucune des militaires français maintenus cantonnés dans leurs casernes, sur ordre venu de l'Élysée et appliqué servilement par Joseph Katz, général chargé au début de l'année 1962 d'assurer le commandement militaire du secteur autonome d'Oran. Au cessez-le-feu du 19 mars 1962, conclu à Evian dans une certaine précipitation et sans garanties suffisantes pour les Français d'Algérie par des négociateurs aux ordres, et pressés d'en finir par Paris, l'armée française a stoppé toute action militaire ; c'est ainsi qu'après des accords de capitulards, la population d'Algérie s'est trouvée soumise pendant plusieurs mois aux attentats et enlèvements perpétrés par le FLN, notamment le 5 juillet 1962, à Oran.

Son sens de la discipline, dont il a été tenu compte pour attribuer à Joseph Katz l'étoile de général d'armée en 1966, relève, en l'espèce, de l'obéissance à un ordre absolument contraire à toute l'assistance qu'une autorité républicaine, notamment militaire, doit porter aux citoyens français en situation de danger, en toutes circonstances apparentées, ou non, à une opération militaire.

Or, pour se disculper entièrement d'avoir ordonné aux officiers de l'armée placés sous son commandement de maintenir leurs troupes dans leurs quartiers alors que, partout dans les rues d'Oran, les algériens fêtant leur indépendance se livraient aux pires atrocités, l'intéressé, couvert depuis par les Oranais du nom de « boucher », a fait valoir dans l'ouvrage, publié en 1992² où il tente de sauver son honneur, qu'il a obéi sans discussion à un ordre supérieur, laissant ainsi entendre que son attitude soumise a contribué à lui valoir les compliments du chef de l'État de l'époque qui est allé jusqu'à lui reconnaître, à la remise de sa 5^e étoile, le grand mérite « d'avoir sauvé la République » !

Tenter de justifier ainsi une attitude pourtant ignominieuse, c'est méconnaître un principe général du droit public qui s'impose aussi aux militaires, fussent-ils pris par le plus haut de leur hiérarchie comme c'est le cas présent : il s'agit de la règle posée par le Conseil d'État admettant que tout agent public puisse, sans être sanctionné, refuser d'obéir à un ordre manifestement illégal. En l'espèce, l'ordre reçu par Joseph Katz de ne porter aucun secours à une population entièrement livrée à la pire des vindictes et dont les vies étaient en grand danger, doit être regardé comme un ordre manifestement illégal justifiant amplement tout refus d'exécution au regard de ses graves conséquences.

Dans la préface de ce livre qu'il a rédigée, Charles-Robert Ageron fait l'éloge de son auteur ; bien qu'historien de renom

ayant enseigné au lycée Gautier d'Alger, il dénonce comme mues par une folie meurtrière et irresponsable les actions menées par l'OAS, sans vouloir en comprendre les raisons profondes ni prendre un peu de recul par rapport aux allégations faites dans cet ouvrage et s'assurer de leur exactitude.

Or, parmi les nombreuses accusations mensongères formulées par Katz, il en est une, particulièrement choquante, à la page 185 de son livre où il dénonce l'exécution du docteur Larrivière, gynécologue oranais de mauvaise réputation, comme exemple des crimes qui auraient été perpétrés par l'OAS contre les personnes favorables à l'indépendance, en particulier les communistes. Il est pourtant tout à fait faux de prétendre que ce médecin aurait été exécuté en raison de ses sympathies à l'égard des membres du FLN alors qu'il a bien quitté l'Algérie et s'est installé en France après l'indépendance.

Au dernier chapitre « le jour maudit » de son livre, Katz, se posant la question des raisons de la dramatique et sanglante tragédie du 5 juillet, reconnaît en ces mots que « *la principale, l'essentielle a été la légèreté et l'insuffisance des responsables du Gouvernement français : le ministre chargé de l'affaire algérienne, le Haut-commissaire à Alger et le Commandant interarmées.* » cf. page 334.

Voilà un aveu bien tardif d'une clairvoyance venue avec le temps et résultant de la réflexion rétroactive d'un acteur repentant qui montre combien l'intéressé se défait, d'une manière ou d'une autre, pour ne pas admettre sa propre responsabilité.

Dans une allocution aux termes émouvants, Christian Estrosi a évoqué, à son tour, le massacre d'Oran dont, sous son égide, le film réalisé par Georges-Marc Benamou a fait l'objet à sa sortie, il y a deux ans, d'une projection spéciale à Nice devant un public aussi sensible qu'avisé.

Le maire a exprimé sa compassion pour toutes les victimes du désastre qui a fait 700 morts, au minimum, et un grand nombre de disparus, selon les chiffres cités par Gérard Rosenzweig dans l'article intitulé « Requiem pour un massacre oublié » qu'il a donné à la revue *Causeur* ; sa saisissante chronique se termine par la question lancinante du temps qu'il va falloir attendre encore pour faire la lumière sur les charniers du Petit Lac, pour que s'ouvre toutes les archives sur ce jour affreux et qu'enfin la République ait la grandeur, par la voix de son Président, d'admettre sa responsabilité dans le crime d'abandon de son propre peuple qui, celui-là, mérite bien la qualification de crime.

Et surtout, Christian Estrosi a fait une importante annonce pour l'avenir en déclarant que la ville de Nice célébrerait en 2022 les 60 ans du rapatriement des Français d'Algérie, comme ce fut le cas il y a 35 ans pour le 25^e anniversaire célébré à Nice de manière grandiose sous le mandat de Jacques Médecin.

Pour préparer cet événement, auquel le maire veut donner le même caractère populaire par plusieurs actions communes, un comité d'organisation dirigé par Agnès Rampal et Fernand Garcia sera prochainement mis en place à Nice. À cette initiative, qui devrait être largement reprise en France, tous les représentants

des associations, qui ont participé aux dépôts de gerbes rappelé dans cet éditorial, ont montré un intérêt certain qui se traduira, souhaitons-le, par un concours effectif de leur part au succès de ce projet.

Il serait heureux que la ville de Nice ne soit pas la seule à organiser pareille célébration et que la sienne soit un exemple pour d'autres villes de France, en particulier celles qui étaient jumelées avec des villes, ou villages d'Algérie. À ce titre, celles-là, qui sont nombreuses, ont pu recueillir en héritage des éléments du patrimoine provenant de ceux-ci. La détention par certaines d'entre elles de statues, de plaques commémoratives ou de monuments funéraires, étant très propices à servir pour une célébration, les villes de France concernées pourraient ainsi être sollicitées pour apporter leur participation à une commémoration à caractère national.

Pour que celle-ci atteigne toute la dimension souhaitable, c'est sur cette base qu'un grand élan utile à son succès pourrait être donné.

L'Écho de l'Oranie

¹ Association nationale APR 5 juillet 62 - 59 chemin de Crémât - 06200 Nice

² Intitulé *L'honneur d'un général*



Nice, 1987 - Commémoration des 25 ans du rapatriement d'Algérie (Doc. André Devesa)



L'Écho de l'Oranie

**Nouveauté sur notre
site internet**
<http://echodeloranie.com>

Venez visiter notre site qui fourmille d'informations diverses tel que l'agenda des manifestations, l'actualité et le fonctionnement de l'association des *Amitiés Oraniennes*, les informations aux abonnés de la revue, et bien entendu de nombreux articles et photos parus dans d'anciens numéros (de 1964 à 2010), de la documentation, etc.

Pour rappel, **l'espace abonné** de notre site internet, qui compte aujourd'hui près de **1.300 inscrits**, **est réservé aux abonnés** de la revue *L'Écho de l'Oranie* à jour de **leur cotisation** et vous permet d'accéder à certains menus comme *Les éditoriaux d'aujourd'hui* ou encore nos rubriques *Nos albums de photos de classe* et *Nos villages en photos*.

Vous pouvez également nous retrouver sur le réseau social

Facebook

www.facebook.com/echooranie/

La page **L'Écho de l'Oranie** vous permet de suivre l'actualité de notre site internet, et surtout de retrouver ou prendre contact avec d'autres abonnés à la revue et ainsi entretenir le lien entre tous les Oraniens.